

Date de convocation

7 juin 2022

Nombre d'administrateurs :

- En exercice : 25
- Présents : 15
- Votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE
INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
RIOM LIMAGNE & VOLCANS

N :

2022-38

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni le 17 juin 2022 sous la présidence de Madame Evelyne VAUGIEN, Vice-présidente.

Etaient présents : Mme Evelyne VAUGIEN, M Claude BOILON, Mme Anne-Marie CHARLES (procuration de M Nicolas WEINMEISTER), M. Jean-Marc COURBET, Mme Michèle GRENET, M. Roland GRENET, M. Fabrice JOUIN, Mme Véronique LOUSTE SOL, M. André MAGNOUX, Mme Corinne MARTINHO, M Didier MICHEL (procuration de M. Fabrice MAGNET), M. Didier MIGNE, Mme Fanny PETAUTON, Mme Samya RIOTON, M. Denis ROUGEYRON.

Absents excusés : M. Frédéric BONNICHON, M Bernard JEAN, Mme Marie CACERES, M. Didier CHASSAIN, Mme Valérie CHASSAING, Mme Aurélie FERNANDES, M Daniel JEAN, Mme Anne Catherine LAFARGE, M. Fabrice MAGNET (procuration à M. Didier MICHEL), M. Nicolas WEINMEISTER (procuration à Mme Anne-Marie CHARLES).

Décisions Modificatives de l'EHPAD, du SAAD, et du SSIAD

Pour l'EHPAD, il s'agit de tenir compte des crédits accordés par l'ARS pour les pertes de recettes de l'hébergement, de la régularisation de la prime grand âge, et du paiement de l'IDE de nuit à l'HAD 63.

De plus, une régularisation est nécessaire pour réajuster le budget au vu de l'arrêté tarifaire.

Sous-Préfecture de RIOM

24 JUIN 2022

PUY-DE-DOME

EHPAD DM N°2				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Article	Total DM 2	Hébergement	Soins	Observations
62113-Personnel médical et paramédical	127 132,00 €		127 132,00 €	
64111- Rémunération titulaires			4 518,51 €	
012 Groupe II Dépenses afférentes au personnel	127 132,00 €	- €	131 650,51 €	
678 - Autres charges exceptionnelles	111 732,82 €		111 732,82 €	Transfert compensation ARS perte recettes hébergement (93419,98 €) + surcoûts (18312,84 €)
68112- Immobilisations corporelles	- 24 206,01 €	- 24 206,01 €		Arrêté département du 19/04/2022 - dotations amort non retenues
016 Groupe III Dépenses afférentes à la structure	87 526,81 €	- 24 206,01 €	111 732,82 €	
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	214 658,81 €	- 24 206,01 €	243 383,33 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Article	Total DM 2	Hébergement	Soins	Observations
735111-EHPAD et PUV-AM-héberg perm résidents affiliés à s	22 831,35 €		22 831,35 €	Notification complémentaire arrêté décembre 2021 (prime grand âge : 4518,51 + surcoûts : 18 312,84 €)
735311-EHPAD - Usager - Part hébergement-Tarifs jour socl	- 23 326,83 €	- 23 326,83 €		Arrêté département
017 GROUPE I Produits de la tarification	- 495,48 €	- 23 326,83 €	22 831,35 €	
777-Quote part des subventions d'investissement virées	- 32 612,00 €	- 32 612,00 €		Arrêté département du 19/04/2022 (-32612€)
778-Autres produits exceptionnels	111 732,82 €	111 732,82 €		Transfert compensation ARS perte recettes hébergement (93419,98 €) + surcoûts (18312,84 €)
7815 - Reprises sur provisions des charges d'exploitation	- 80 000,00 €	- 80 000,00 €		Arrêté département du 19/04/2022 (-80000€)
019 Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	- 879,18 €	- 879,18 €	- €	
002 - Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	220 551,98 €		220 551,98 €	Quote part résultat financement IDE (127 132 €) + Pertes recettes hébergement 93419,98 € arrêté décembre 2021
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	219 177,32 €	- 24 206,01 €	243 383,33 €	

Pour le SSIAD, le résultat du CA 2021 de la section d'investissement est intégré au BP 2022.

L'arrêté tarifaire du BP 2022 n'est pas encore reçu.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET SOINS INFIRMIERS			
DM N°1			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre ou compte	Dépenses	Recettes	Observations
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00 €		
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et	10 000,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	15 861,25 €		
2182 - Matériel de transport	10 000,00 €		
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 861,25 €		
2184 - Mobilier	2 000,00 €		
001 - Résultat reporté		25 861,25 €	
001 - Résultat d'exécution de la section d'investissement reporté		25 861,25 €	Résultat 2021
TOTAL INVESTISSEMENT	25 861,25 €	25 861,25 €	

Pour le SAAD, une partie de la subvention CNRACL a été inscrite permettant d'augmenter les frais de déplacement (augmentation du remboursement kilométriques de référence et mise en place de l'IFSE horaire en coupés) et les frais de personnel.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET AIDE A DOMICILE			
DM N°2			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre ou compte	Dépenses	Recettes	Observations
011 - Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	17 500,00 €		
6251 - Frais de déplacements	17 500,00 €		
012 - Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	70 000,00 €		
64111 - Rémunération principale	70 000,00 €		
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation		87 500,00 €	
7488 - Autres		87 500,00 €	Subvention CNRACL risques professionnels (2 premiers acomptes)
TOTAL	87 500,00 €	87 500,00 €	

Après en avoir donné lecture, la Présidente de Séance invite les membres du Conseil d'Administration à approuver ces Décisions Modificatives

Les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et :

- **APPROUVENT ces Décisions Modificatives.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN QUE SUSDITS
 POUR EXTRAIT CONFORME
 Le Président, par délégation
 Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente

